

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du vendredi 2 février 2007

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06/10/2006.2. Résultats des élections et accueil des nouveaux membres.3. Budget 2007.<ol style="list-style-type: none">3.1. Présentation des lignes budgétaires.3.2. Moyens horaires 2007.3.3. Répartition des crédits de fonctionnement sur les UP et départements.3.4. Frais de déplacements à partir du texte de juillet 2006.4. Réponse à la lettre d'échange. | <ol style="list-style-type: none">5. Effectifs 2007-2008.6. Procédures d'admission des candidatures en première année.7. Procédures d'affectation des PE1 sur les Sites départementaux.8. Conventions.
(SAFCO, CRL)9. <i>Questions diverses.</i><ul style="list-style-type: none">. Présentation du cahier des charges de la formation des maîtres (JO du 28/1/06). Concessions de logement.. Renouvellement de membres de commission |
|--|---|

LISTE DES MEMBRES

42 membres : quorum 22

Présidait la séance : M. Christian MERLIN (1), Recteur de l'Académie

Etaient présents (23) : MMES ET MM. ANDREU Bernard, AZEMA Jean, BELINGUIER Christian, BLANCHET Marc, BONREPAUX Augustin, CALMELS Franck, CARNUS M-France, CINOTTI Yves, CONTRERAS Pierre-Louis, COURTES Georges, DUCOS Gilbert, DEBAECKER Philippe, LOCHON Lionel, MASSIP Raymond, PELLEFIGUE P-Yves, PETITPREZ Michel, PAPADOPOULOS Athanase, PIGNARD Patrick, PINELLI Philippe, PRADIN Brigitte, REY Martine, SICRE Patrick, VERGNOLLE-MAINAR Christine.

Avaient donné procuration (7) : MMES ET MM. BENETTEAU Alain à PIGNARD Patrick, LAQUIEZE Brigitte à CONTRERAS P-Louis, LALLE J-Michel à ANDREU Bernard, RAFENOMANJATO Jean à MERLIN Christian, RAFALOWICZ Brigitte à REY Martine, SÉBASTIEN Gilles à DUCOS Gilbert, SERE Alain à MERLIN Christian.

DEBAT

M. le RECTEUR ouvre la séance par un souhait de plein succès à M. BRU, nouveau directeur de l'IUFM, dans la perspective de l'intégration de l'IUFM Midi-Pyrénées à l'une des universités toulousaines.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2006

M. BELINGUIER précise qu'il évoquait en page 2 dans le point 2-Bilan de rentrée 2006/2007 une diminution de dotation en postes pour le premier degré et non des suppressions de postes. Sur la place du stage filé dans l'évaluation, sujet abordé dans le deuxième paragraphe de la page 4, M. BELINGUIER souligne qu'il ne souhaite prêter ni aux stagiaires ni aux formateurs la responsabilité du malentendu. Ces demandes de modifications seront prises en compte dans le compte-rendu définitif.

**Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2006
est adopté à l'unanimité.**

2 - Résultats des élections et accueil des nouveaux membres

Chaque année en novembre se déroulent les élections relatives au renouvellement partiel du Conseil d'administration, concernant le collège des usagers, étudiants et professeurs stagiaires. Les résultats sont proclamés par la commission de contrôle des opérations électorales.

Le taux de participation se maintient autour de 21 % chiffre comparable à celui de l'année précédente, après cinq années consécutives de baisse.

Six listes syndicales étaient en lice. La liste FSU obtient 39,21 % des suffrages exprimés et deux sièges. La liste SE-UNSA réalise un score de 20,58 % et obtient 1 siège. Le SGEN-CFDT atteint 13,72 % et obtient également 1 siège.

Les membres du Conseil d'administration ont donc le plaisir d'accueillir les quatre nouveaux membres.

3 - Budget 2007

3-1 Présentation des lignes budgétaires

M. BRU définit le contexte dans lequel évolue l'UFM : Nouveau cahier des charges de la formation des maîtres applicable à la rentrée 2007, intégration à une université toulousaine, contrat quadriennal, négocié très prochainement. L'UFM est dès lors contraint de bâtir un budget primitif sans connaître l'enveloppe financière accordée par le Ministère. Seules les subventions récurrentes sont connues.

Avant que le débat n'entre dans le détail des chiffres, M. le Directeur souhaite présenter les lignes directrices proposées pour le budget 2007.

- Une professionnalisation des enseignants et une consolidation des moyens.

L'alternance, terme clé de la professionnalisation, doit être mise en œuvre en termes de dispositifs et de procédures. Au-delà d'un simple va-et-vient entre théorie et pratique, l'alternance doit s'entendre comme un enrichissement réciproque des différents moments de la formation.

Sur la formation initiale : Nouveau cahier des charges, poursuite de l'effort de maîtrise de l'utilisation des moyens, par notamment une stabilisation des heures complémentaires, la généralisation du C2i2e, le soutien aux différents projets de recherche et d'innovations pédagogiques, essentiels pour la formation initiale.

Au niveau de la formation continue, il apparaît nécessaire d'obtenir une meilleure information concernant l'analyse des besoins. Un effort particulier doit être réalisé afin de conforter les dispositifs d'aide spécialisée. L'accompagnement dans l'entrée dans le métier, conformément au cahier des charges, doit être accentué.

La formation des formateurs : les compétences des formateurs doivent être actualisées, dans la mesure où les points d'appui pour la formation des enseignants évoluent.

La recherche : Dans la perspective de l'intégration, le renforcement du caractère universitaire de la formation des enseignants semble essentiel, en donnant toute sa place à la recherche, à travers les équipes de recherche déjà en place mais également avec la participation des enseignants-chercheurs et des formateurs de l'UFM à différents projets éventuellement conduits sous la responsabilité d'équipes extérieures à l'UFM.

- Le soutien des TICE, par une généralisation totale de leur utilisation, compte-tenu de l'évolution permanente des technologies et de leurs usages.

- L'accroissement des préparataires au professorat des écoles, notamment par l'implantation de PE1 sur le site d'Albi.
- La poursuite du développement des relations internationales. La formation des enseignants devra pouvoir être située sur le plan européen par rapport à l'ensemble des curricula de formation d'enseignants, notamment avec le système LMD.

Les relations internationales concernent également les échanges se produisant à l'occasion de séjours à l'étranger d'enseignants en formation à l'UFM Midi-Pyrénées.

- La mise en place d'un meilleur suivi des choix opérés en matière budgétaire. Certaines actions, pour des raisons parfaitement justifiées, ne sont pas toujours conduites suivant le calendrier prévu.

- Les activités liées à la documentation et à la culture doivent être confortées. Une réflexion est engagée pour déterminer ce que deviendront ces activités après l'intégration. Selon M. BRU, les usages spécifiques à l'UFM ne doivent pas disparaître à cette occasion, mais leur intégration dans un ensemble beaucoup plus large doit être synonyme d'enrichissement pour eux.

- La vie étudiante doit être une réalité toujours plus enrichissante pour tous.

L'intégration doit être vue comme un moyen d'élargir les possibilités. Dans le cadre du budget 2007, l'un des objectifs est d'apporter plus d'aides directes aux étudiants en difficulté. M. BRU souhaite également que les moyens budgétaires puissent permettre aux usagers de participer, à partir de projets, à la vie sociale, culturelle et sportive de l'établissement. Le maintien des structures d'hébergement et de restauration dans les différents sites paraît essentiel pour une vie étudiante de qualité.

- L'objectif au plan patrimonial est la réalisation des opérations programmées dans le cadre du CPER, notamment la halle des sports et l'équipement de la halle technologique. Les travaux prévus dans le contrat d'établissement sont également d'actualité. Les façades des bâtiments des sites de l'avenue de Muret et de Ranguel sont concernées, ainsi que l'extension de la médiathèque de l'avenue de Muret et la maintenance courante et la sécurité des locaux, des usagers et des biens.

M. BRU procède à une présentation large des lignes budgétaires. Le montant total de la prévision budgétaire proposée en recettes et dépenses est de 11 328 974,00 €.

En recettes, il note le maintien du montant de la DGF, malgré la diminution des effectifs. S'y ajoute l'apport des collectivités territoriales. Le contrat d'établissement étant en cours de négociation, le choix a été fait d'une non prise en compte de l'enveloppe financière correspondante. Seule une somme de 150 000,00 € a été inscrite par anticipation, concernant la partie maintenance. Le troisième point en recettes reprend les reports de crédits, relativement élevés, 1 000 320,00 €. Il paraît important à M. BRU de s'interroger et de trouver des solutions pour faire en sorte que ces reports diminuent en volume, même s'il est vrai que les contrats quadriennaux sont signés un an après leur date de lancement, ce qui implique de facto des reports. Viennent ensuite des financements spécifiques pour des opérations immobilières. Une stabilisation des ressources propres est envisagée dans le cadre de ce budget primitif. Un prélèvement sur fonds de roulement de 418 400,00 € est également prévu.

En dépenses et de manière schématique, 3 455 273,00 € sont liées à l'activité pédagogique et de recherche de l'établissement. Les indemnités de stages s'élèvent à 1 400 000,00 €. Les dépenses de logistique et de maintenance sont estimées à 2 837 580,00 €. Les opérations immobilières telles qu'elles ont été prévues et les activités liées à la vie étudiante sont également intégrées en dépenses.

Mme FOULON procède dès lors à une présentation affinée. En comparaison du budget primitif de l'année précédente, celui-ci est en augmentation de plus de 16%. La date tardive du vote de ce budget et le prélèvement sur le fonds de réserve avant présentation du compte financier de l'exercice antérieur expliquent en partie cette augmentation.

En recettes, deux grandes masses se distinguent, celle reprenant les subventions, tant de l'Etat que des collectivités territoriales (Gers, Tarn et Tarn-et-Garonne) et celle englobant les ressources propres (droits d'inscription, prestations de services). La subvention liée à la construction de la halle des sports figurait dans le budget 2006. Elle est reprise dans le budget primitif 2007.

Les autorisations de dépenses se divisent en deux grandes catégories, fonctionnement et investissement. Les deux masses augmentent, dans les mêmes proportions que les années antérieures.

En fonctionnement, la location d'une partie du parc informatique a provoqué un transfert des montants de la section d'investissement vers celle de fonctionnement. Les dépenses en fournitures sont en hausse, en partie due à la réouverture du service de restauration du site du Lot.

En investissement apparaissent les montants liés aux opérations immobilières, essentiellement halle des sports et halle technologique.

Mme FOULON présente également le budget au regard des axes de la LOLF. Très peu de variations sont à noter par rapport au budget précédent.

Pour plus de détails, Mme l'agent comptable invite les membres du Conseil à se reporter aux documents budgétaires et propose d'ouvrir le débat.

M. BELINGUIER souhaite exprimer une inquiétude quant à l'accroissement des frais de déplacements et des indemnités de stages liées à la mise en œuvre du stage filé. Comment l'UFM va-t-il assumer budgétairement ? Par ailleurs, au niveau de la formation continue, une baisse du volume global horaire est à noter, passant de 8 600 heures il y a trois ans à 5 600 heures cette année, 2 000 heures étant prises en charge par l'UFM. M. BELINGUIER demande si le passage à 3 600 heures pour l'an prochain est entériné ou si l'effort de l'UFM sur ses fonds propres va être poursuivi ? Sur quels crédits va être financée la formation des PET1 et PET2, prévue dans le cahier des charges, sachant qu'un certain nombre de semaines de formations déjà dues à ces collègues ne sont pas complètement assurées ?

M. BELINGUIER souhaite pour terminer son intervention aborder deux sujets préoccupant les stagiaires. Un manque d'ouvrages disponibles se fait sentir sur certains sites. Une augmentation de ces fonds documentaires est-elle envisageable ? Sur la vie étudiante, seuls 25 dossiers ont été montés. Cela ne traduit-il pas un manque d'information ?

M. BRU souhaite apporter quelques éléments de réponse. L'UFM se trouve dans un contexte évolutif, la façon d'accompagner ses actions en terme de moyens est donc à reconsidérer. Ce budget peut permettre de répondre à un certain nombre de besoins. Le budget primitif évoluera en fonction de l'émergence de nouveaux besoins. M. BRU indique que la remarque portant sur la documentation mérite d'être pleinement prise en compte. Quant à la vie sociale, elle fait partie des priorités de l'établissement. Quels moyens se donner pour être à l'écoute des besoins et pouvoir y répondre ? Un état des lieux doit être dressé. Une estimation des besoins sera réalisée et des modalités pratiques de réponse aux besoins seront proposées.

M. VALADE précise que pour la formation continue premier degré, l'Etat alloue 10,8 heures d'enseignement multipliées par 43 € par PE2. Tout dépassement est pris sur le budget de l'établissement. Pour les PET1, 50 heures sont à la charge de l'établissement.

Mme FOULON ajoute que sur les indemnités de stage, depuis 3 ans, l'Etat dresse un bilan des dépenses constatées à l'issue du 1^{er} trimestre puis début septembre. L'enveloppe dédiée à ces dépenses peut ainsi être réajustée.

Une provision de 1 400 000,00 € est inscrite en dépense et en recette. Si des besoins complémentaires apparaissent en cours d'année, ils seront transmis au Ministère, qui, depuis deux ans, a toujours répondu favorablement. Une estimation pour 2007 a été réalisée, tenant compte de la diminution des effectifs, de la prise en charge des stagiaires en responsabilité et du stage filé.

Sur la question des moyens des médiathèques des centres départementaux, Mme FOULON indique que depuis l'année dernière, M. CAUDRON avait délocalisé des crédits.

Concernant la vie étudiante, l'information avait été faite auprès des étudiants par exemple dans la notice distribuée en début d'année. Le service de la scolarité n'hésite pas non plus de son côté à diffuser ces informations. Les dossiers sont dans un premier temps instruits par le CROUS. Un changement de logiciel de traitement des bourses a provoqué un léger retard.

De plus, pour un étudiant admissible à un concours, une prise en charge de ses frais de déplacement pour se rendre sur le lieu de l'épreuve peut être réalisée.

Pour M. CALMELS, il paraît important qu'une partie des formateurs aient une expérience du niveau de classe des stagiaires qu'ils ont à former. Un tiers des stagiaires est en formation 1^{er} degré quand seulement 6 ou 7 % formateurs sont issus du 1^{er} degré par exemple.

Sur la formation des PET1 et PET2, M. CALMELS estime que les départements n'ont pas les moyens budgétaires de positionner des remplaçants pour que l'IUFM puisse assurer cette formation. Etant donné qu'aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour cette année, il demande au représentant du ministre comment il compte mettre en place la formation des PET1 et PET2, prévue dans le nouveau cahier des charges.

M. VALADE sur le premier point précise que les personnels associés et les PEIMF ne sont pas des personnels de l'établissement et à ce titre n'apparaissent pas dans le tableau. Seuls les personnels affectés y figurent. Néanmoins, en terme de potentiel de formation, 172 PEIMF doivent 118 heures à l'IUFM.

M. le Directeur ajoute qu'être enseignant et être formateur d'enseignant sont deux véritables métiers. Des formules permettant d'améliorer la professionnalité et le professionnalisme des formateurs sont sans doute à rechercher. Elles devront peut-être reconsidérer la part de l'expérience du terrain des personnels de formation d'enseignants et de l'évolution des conditions d'exercice du métier sur le terrain. Des savoir-faire sont à actualiser.

M. le RECTEUR souhaite répondre sur la question de la formation continuée. En effet, des écarts considérables d'un département à l'autre sont à noter, tant au titre de la formation que des moyens de remplacement. Dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges de la formation des maîtres, M. le RECTEUR a décidé de provoquer une réunion début mars entre les responsables de l'académie en matière de formation et les responsables de l'IUFM. Tous les problèmes afférents à la formation initiale et continue seront mis à plat. Le Conseil d'Administration sera informé de la tenue de ces réunions et des éventuelles décisions qui seront prises.

M. DEBAECKER souhaite poser une question au sujet de la halle des sports. Sur les fonds de l'établissement est prévue une augmentation des coûts de 300 000,00 €, soit environ 15 % du coût total. Cette augmentation des coûts doit-elle être prise en charge à 100 % par l'établissement ? Ce projet va-t-il aboutir ?

M. AUGISTROU répond que deux éléments sont à considérer. Il y a d'une part reconduction du financement initial inscrit dans le CPER 2000/2006 et d'autre part un prélèvement au fonds de réserve, l'enveloppe initiale paraissant aujourd'hui insuffisante. Cet effort vise à mener à bien ce projet sur l'année 2007. En effet, le permis de construire a déjà été prolongé d'une année à titre exceptionnel.

De plus, un nouveau report des travaux se traduirait par une nouvelle augmentation des coûts, compte tenu de la hausse des prix dans l'immobilier.

M. BRU propose d'assurer une veille quant à la façon dont les projets sont réalisés ou pas. Cette attitude vigilante est à adopter tant sur les projets immobiliers que sur les projets pédagogiques.

Mme VERGNOLLE-MAINAR souhaite formuler une inquiétude des formateurs sur le retard dans le remboursement des frais de déplacement, qui s'accroît au fil des ans.

Mme FOULON précise qu'aucun retard n'est à relever concernant le remboursement des professeurs-stagiaires. Ceux-ci déposent traditionnellement leurs dossiers au moment des vacances de décembre. L'instruction des dossiers se fait en janvier, lorsque le budget est saisi. Concernant le personnel, le retard est dû à des problèmes de mutations dans le service mais aussi au fait que les dossiers ne sont pas toujours rendus dès le retour de la mission. Au mois de juillet, tous les dossiers recevables ont été payés avant les vacances. Un temps de formation des nouveaux personnels a été nécessaire. Il a fallu de plus prendre en compte les nouvelles dispositions du décret de juillet 2006, applicables à partir du 1er novembre. Les crédits sont provisionnés.

M. BRU indique avoir été interpellé à plusieurs reprises à ce sujet. Ce problème existe et après établissement d'un diagnostic, il souhaite que des solutions soient apportées. Si nécessaire, un audit sera demandé, afin d'apporter des éléments de réflexion.

M. BELINGUIER précise que l'objectif n'est nullement de mettre en cause le travail des personnels non enseignants de l'UFM. En revanche, la pérennisation du stage filé va poser la question de paiements plus réguliers.

Selon M. CALMELS, ce budget primitif est juste comptablement mais discutable politiquement. Il annonce par conséquent qu'il s'abstiendra sur ce sujet.

**Le budget primitif 2007
est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.**

3-2 Moyens horaires 2007

M. VALADE présente les effectifs à janvier 2007. La situation devient inquiétante pour l'établissement, car il compte 317 stagiaires de moins dans ses rangs que l'année passée. Depuis 3 ans, il perd 300 stagiaires par an. Cette diminution s'explique essentiellement par les fermetures de concours.

Les besoins de formation sont de 100 384 heures pour 2006/2007, contre 108 937 heures sur 2005/2006. Le taux d'encadrement passe de 28,89 % à 31,60 %.

A la rentrée 2007, le potentiel enseignant sera totalement consacré à l'enseignement. Le besoin en heures complémentaires passe de 20 000 en 2005/2006 à 13023 pour 2006/2007, diminution due à la baisse du nombre de stagiaires et à la meilleure utilisation du potentiel enseignant.

Dans la perspective de l'intégration, il paraît intéressant à M. VALADE de préciser que le bilan des enseignements donnés par les collègues de l'UFM dans les universités est positif, en terme de budget horaires, pour toutes les universités, sauf pour UT2. Cette situation est l'inverse de ce qu'a connu l'établissement à ses débuts. Environ 13 000,00 € seront reversés aux universités, contre près de 100 000,00 € précédemment.

3-3 Répartition des crédits de fonctionnement sur les UP et départements

M. VALADE précise que les effectifs sont en baisse mais que les crédits sont maintenus. L'enveloppe globale est de 720 000,00 €. 630 000,00 € sont dévolus à la formation initiale, 90 000,00 € à la formation continue.

Les critères de répartition des crédits sont les mêmes que ceux utilisés par le passé. Cette somme globale se retrouve dans le tableau de répartition des coûts par année de formation, ainsi que dans celui de répartition par site et par formation.

M. BRU estime que les clés de répartition des moyens sont tout à fait pertinentes mais que néanmoins, la réflexion est à poursuivre. Un fonctionnement purement mécanique devient à ses yeux aveugle. M. le DIRECTEUR estime que les ouvertures et les fermetures de concours ne facilitent pas le travail. La mission de l'UFM ne peut être pleinement remplie que si l'on parvient à planifier le travail de formation sur plusieurs années.

M. le RECTEUR sait, sans avoir d'indications chiffrées de la part du ministère, que le nombre de stagiaires sera encore à la baisse cette année.

Sur les ouvertures de filières et l'organisation des plans de formation, M. POUGET demande au Conseil d'Administration d'accorder à l'équipe de direction une relative souplesse dans l'organisation des effectifs puis souhaite signaler que la demande d'ouverture en septembre 2007 de la filière STMS, soutenue par le Conseil d'Administration, a été rejetée par le ministère. M. POUGET tient à saluer le travail et l'implication de Françoise ESTAQUE sur ce projet. Le ministère se réserve la possibilité d'examiner ce dossier dans le cadre de l'évolution de ces filières dans les années à venir. Une des modalités de cette création, l'articulation forte avec une filière universitaire et la prise en compte dans le dispositif d'éléments de validation en terme de crédits ECTS de personnes inscrites dans cette coopération au niveau Master 1, a peut-être échappé au ministère. Des compléments d'information vont donc lui être communiqués, afin de tenter de relancer le projet.

M. BRU formule la demande au Conseil d'Administration de maintenir à titre expérimental le dispositif tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Cette expérimentation mérite d'être maintenue et soutenue, dans l'espoir que le ministère sera attentif à ce travail et prendra une décision positive en terme d'ouverture réelle.

Selon M. CALMELS, la diminution du nombre de stagiaires n'a rien de surprenant dans le contexte actuel et malheureusement, ce sont les collègues en poste qui en supportent les conséquences, avec des classes surchargées. Cette situation n'est pas acceptable selon lui.

M. le RECTEUR rappelle que globalement, le nombre d'élèves dans le second degré diminue fortement. Ce phénomène doit avoir une traduction budgétaire.

M. BELINGUIER partage les inquiétudes de M. CALMELS. Les besoins de l'école publique sont nombreux afin d'améliorer la réussite scolaire. Par ailleurs, lors d'une réunion ministérielle a été évoquée la diminution de 50% du nombre de stagiaires dans certains IUFM. Que deviendront dans cette hypothèse les formateurs et le travail accumulé en terme de potentiel de formation ?

Mme REY relaye la proposition de M. BRU, en demandant si le Conseil d'Administration peut voter sur sa proposition de maintenir cette filière pour l'an prochain à titre expérimental. Le fait d'ignorer ce qui va se passer l'année suivante met les formateurs en grande difficulté. La formation demande du temps. Les compétences s'acquièrent en deux ou trois ans et une formation devient performante à ce moment-là.

M. BRU précise qu'une étude de faisabilité est tout de même nécessaire, dans la mesure où il s'agit pour l'établissement de s'engager sur des moyens.

M. VALADE tient à préciser également de manière très pragmatique que l'ouverture d'une section sans autorisation ministérielle, sur fonds propres, aurait pour conséquence de priver les étudiants de points pour l'année suivante.

M. le RECTEUR partage cette inquiétude. Dans l'immédiat, le Conseil peut demander à M. le Directeur de l'UFM de lancer l'étude de faisabilité.

M. POUGET demande le soutien du Conseil sur une démarche de contact avec le ministère afin de savoir si tous les éléments ont bien été portés à la connaissance de celui-ci. In fine, n'y a-t-il pas encore une possibilité de revenir sur la décision ministérielle pour l'année prochaine ?

Le Conseil d'Administration, par la voix de son Président, exprime son soutien à l'ensemble de cette démarche.

M. MASSIP souhaite marquer sa surprise et son inquiétude sur la diminution des stagiaires qui sont les enseignants de demain. De plus, la diminution de la formation continue affecte la qualité du travail des professeurs.

Selon M. le RECTEUR, le facteur démographique, objectif, ne peut être ignoré. Sur la baisse des moyens dont dispose la formation continue 2nd degré, il donne la parole à M. PELLEFIGUES, chef du SAFCO de l'académie de Toulouse. Ce dernier confirme qu'il y a stabilité des moyens et augmentation de 30 % du volume d'actions de formation depuis trois ans.

M. CALMELS affirme ne pouvoir s'empêcher de répéter ce qu'il a dit lors de la précédente séance sur l'argument démographique.

Dans le premier degré, depuis plusieurs années, une création de poste est prononcée pour 50 élèves supplémentaires. En revanche, le 2nd degré voit bien baisser ses effectifs, mais une suppression est décidée dès que 10 élèves sont comptabilisés en moins. Le problème est donc bien réel.

M. le RECTEUR répond qu'il n'y a pas de seuil de 50 élèves par classe. Sur 15 ans, pour le 1^{er} degré, l'académie a reçu en dotation un poste pour 23 élèves. Les PE sont très différents d'un département à l'autre de l'académie. Ils sont très supérieurs dans la plupart des cas à la moyenne nationale, notamment compte tenu du caractère rural de ces départements,. Ce n'est pas le cas pour la Haute-Garonne, situation urbaine. Il faut accompagner la croissance des effectifs là où elle a lieu. Le P/E moyen de l'académie reste supérieur, même s'il tend à s'en rapprocher, au P/E national.

M. BELINGUIER signale que les dotations de l'académie des 5 ou 6 dernières années ont tenu compte d'un retard cumulé précédemment.

M. le RECTEUR ajoute qu'il a proposé au CTP académique de répartition des moyens pour le 1^{er} degré pour l'année 2007 de positionner 22 des 44 emplois supplémentaires sur la Haute-Garonne.

3-4 Frais de déplacement à partir du texte de juillet 2006

Mme FOULON présente le document faisant état de la nouvelle réglementation. Le décret du 3 juillet 2006, applicable à compter du 1^{er} novembre 2006.

Ce texte s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et de responsabilisation des ordonnateurs, notion portée également par la LOLF. Sont concernés aussi bien les personnels civils de l'Etat, les personnels des établissements publics nationaux que ceux travaillant pour le compte de l'Etat quel que soit leur statut. Le cadre réglementaire fixé est relativement large. Des dispositions sont à prendre soit par arrêté ministériel pour les services déconcentrés de l'Etat, soit par délibération des Conseils d'Administration pour les établissements publics nationaux.

Trois domaines principaux sont concernés : la notion de résidence, le périmètre d'indemnisation et l'indemnité de repas. L'établissement propose de réintroduire les dispositions antérieures.

M. BRU estime qu'une modification de l'ensemble du dispositif provoquerait des difficultés supplémentaires à celles existant actuellement. De plus, lors de l'intégration, la réglementation applicable pour la composante IUFM sera celle en vigueur dans l'université de rattachement.

Mme VERGNOLLE-MAINAR soulève le problème de la définition de la résidence administrative pour les formateurs intervenant sur plusieurs sites. Un dialogue avec les collègues concernés serait souhaitable, afin d'éviter des aberrations financières tant pour l'établissement que pour les collègues en question.

Selon M. VALADE, le principe de fixation de la résidence administrative peut être le lieu du plus grand nombre d'heures de cours donnés. Sur cette base, les discussions peuvent s'ouvrir.

Pour M. BRU, il ne faut pas appliquer une règle mécaniquement et aboutir à des situations délicates. Une réflexion doit être menée afin de trouver les moyens permettant d'éviter cela.

M. CALMELS demande si ces indemnités s'appliquent également aux usagers. Quel régime sera appliqué aux stagiaires après l'intégration à l'université ?

Mme FOULON lui répond sur le premier point : Pour les stagiaires, l'indemnité est fonction du coût de la SNCF.

Pour M. AUGISTROU, ce point fera l'objet d'une discussion avec les instances universitaires, puisqu'en effet, les universités ne connaissent pas ce public « professeurs stagiaires ». Un *modus vivendi* en découlera très probablement.

M. LOCHON souhaite savoir quand les demandes de remboursements pourront être faites. Selon Mme FOULON, sur le site web de l'IUFM, l'action sera possible dès la semaine prochaine. Tous les documents sont prêts et n'attendent que le vote du Conseil. Une note explicative viendra en aide aux stagiaires. Dans le cadre de la démarche qualité, un imprimé sera disponible et pourra y être complété. Les stagiaires n'auront plus qu'à l'éditer. La nouvelle matrice concernant les frais de mission pour le personnel est également prête.

**Le point concernant les frais de déplacement
est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

4 - Réponse à la lettre d'échange

Dans le cadre du projet de contrat quadriennal 2007/2010 de l'IUFM Midi-Pyrénées, l'IUFM a répondu à la lettre d'échanges adressée par le ministère.

Les instances ministérielles ont analysé les réponses. Le 1^{er} février s'est tenue une réunion à Paris, au cours de laquelle les services du ministère ont réagi à la réponse de l'IUFM. Le but est de parvenir à contractualiser les moyens financiers qui permettront à l'IUFM de réaliser les actions retenues par le ministère. Une période de négociation plus forte va s'ouvrir à présent en terme de définition de lignes du contrat et de montants attribués à chaque ligne.

Trois pôles forts reconnus par le ministère articulent le contrat quadriennal :

- La professionnalisation et l'amélioration de la formation des enseignants, avec un accent mis sur l'alternance.
- La recherche et l'innovation
- La culture de l'évaluation, afin d'améliorer les dispositifs et les processus et la démarche qualité.

Le ministère doit maintenant fournir une première configuration du contrat d'établissement. Le contrat et les montants affectés aux différentes lignes devraient être connus vers la fin du mois d'avril.

M. BLANCHET indique que le réseau de documentation pédagogique en Midi-Pyrénées peut apporter une réponse au manque d'ouvrages disponibles sur certains sites. La mutualisation des fonds est effective à Auch, en cours d'étude à Cahors et à Foix.

Dans la lettre d'échange, M. BLANCHET fait remarquer à regret qu'à aucun moment dans la partie traitant de la documentation n'apparaît la collaboration de l'IUFM avec le CRDP.

M. BRU précise que le ministère n'a pas posé de questions à ce sujet. Néanmoins, une réflexion pour une mise en synergie des différentes ressources documentaires est en cours. M. BRU indique y tenir tout particulièrement. Le rôle des CDDP est significatif dans ce domaine.

5 - Effectifs 2007/2008

M. VALADE présente le tableau des effectifs prévisionnels d'étudiants par filière en 2007-2008. L'effectif de professeurs des écoles passerait de 540 à 600, avec l'implantation de deux groupes de 30 PE1 sur le site d'Albi, seul site actuellement à ne pas compter de PE1 dans ses effectifs.

Sur les autres filières, deux critères ont guidé ces propositions : le nombre d'inscrits actuels et le nombre de reçus en moyenne sur les trois dernières années.

Ce document laisse apparaître un certain nombre de modifications, notamment sur la filière ST, avec 10 places ouvertes en CAPET STMS et autant en CAPLP STMS, contre respectivement 3 et 1 place en 2006. La réponse ministérielle de non ouverture officielle de la filière étant parvenue entre temps à l'établissement, certaines dispositions sont à prendre.

Par ailleurs, les collègues du CAPET technologie souhaitent porter l'effectif à 40, la prévision est de 30 et l'effectif actuel d'inscrits est de 28.

M. POUGET propose pour le CAPLP Mathématiques sciences physiques de passer de 25 à 30 places.

Globalement, M. VALADE indique que la pression des étudiants à l'entrée est actuellement limitée aux préparations aux concours de CPE et de PE et tend à notablement diminuer pour cette dernière, pour des raisons liées à la réduction de places au CRPE. 1 800 étudiants sont pour l'instant inscrits, contre environ 5 000 l'année précédente.

Selon M. CALMELS, les difficultés d'exercice du métier et la faiblesse des rémunérations peuvent également expliquer ce phénomène.

Pour la filière CAPLP Mathématiques sciences physiques, M. PINELLI confirme le souhait d'accroître l'effectif à 30.

M. le RECTEUR lui répond que l'ajustement ne paraît pas hors de proportion.

M. VALADE signale que le ministère a récemment donné son accréditation pour l'ouverture du CAPET Tourisme, préparation qui concernera environ 20 étudiants. L'UFM Midi-Pyrénées est le seul établissement en France à proposer cette formation. 20% des cours seront donnés dans les locaux de l'institut, 80% à distance.

6 - Procédures d'admission des candidatures en première année

M. VALADE présente le document qui détaille la procédure de candidature et d'admission des étudiants à l'UFM. Aucune donnée nouvelle n'apparaît par rapport aux années précédentes.

**Le document « Procédure de candidature et d'admission des étudiants »
est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

7 - Procédures d'affectation des PE1 sur les sites départementaux

Outre le nombre d'étudiants qui passe de 540 à 600, M. VALADE signale une modification de l'article 2. Le test est désormais composé d'un QCM et d'un écrit court. Selon les collègues de l'UP polyvalente, cet exercice permettra de détecter avec plus de finesse les candidats susceptibles d'obtenir le concours.

La procédure, bien rôdée à présent, permet de positionner les étudiants sur l'ensemble des sites de formation sans difficulté.

M. CALMELS s'interroge sur le barème appliqué au QCM, à l'écrit court et au dossier.

Mme SEGARD précise que l'introduction de cette nouvelle épreuve a également pour objectif de mettre en difficulté les techniciens du QCM. La capacité des candidats à rédiger correctement n'était jusqu'à présent pas mesurée. Le QCM comptera pour 50%, l'écrit court pour 35% et le dossier pour 15%.

L'écrit court permettra en 30 lignes de vérifier la capacité du candidat à lire un texte, en extraire un certain nombre d'informations, procéder à une reformulation et à un rapide commentaire.

M. CALMELS souhaite présenter deux amendements.

Ne comprenant pas pourquoi les PE1, à la différence des autres étudiants, n'ont pas la possibilité de redoubler, conformément à l'article 6-a, M. CALMELS propose de remplacer ce dernier par l'article 7 : **Doublants** du document « Procédure de candidature et d'admission des étudiants ».

Mme SEGARD précise que cette décision, longuement discutée, a été prise par le Conseil de l'UP polyvalente. Ce n'est pas un choix de facilité car accepter des redoublements reviendrait à aider des étudiants très proches de la réussite, à accroître donc les résultats. En revanche, l'impossibilité de redoubler ouvre des chances de réussite à un plus grand nombre d'étudiants. La possibilité de suivre à nouveau la préparation reste ouverte aux étudiants n'ayant pu assister à la totalité des cours pour des ; raisons graves de santé.

M. CALMELS souhaite également une modification de l'article 5 : Affectation des candidats. Le fait d'effectuer un seul choix lorsque le candidat est admis sur liste complémentaire est incompréhensible pour les étudiants. La proposition d'amendement consiste à remplacer dans l'article 5 **un seul choix** par **un choix** et de remplacer la dernière phrase du 1^{er} paragraphe du même article par « L'absence de confirmation à cette date sera considérée comme un abandon ».

M. VALADE souligne qu'autoriser les redoublements est techniquement possible mais que cela ne correspond pas au choix politique effectué par l'UP polyvalente. Un seuil de redoublants par site serait à fixer.

Sur le second amendement, permettre un choix sur plusieurs sites peut paraître séduisant, mais M. VALADE estime qu'en pratique, ce sera ingérable. Un candidat qui modifiera son choix modifiera celui de tous les autres. Il s'agirait d'un changement total de logique. Actuellement, lorsque les candidats ont fait leurs choix, ils sont classés. Dans l'hypothèse proposée, il est impossible de leur donner une réponse quant à leur affectation. Une actualisation sera nécessaire quotidiennement.

Pour M. CALMELS et comme l'indiquent l'article 7, c'est aux directeurs adjoints des unités pédagogiques de dresser la liste des étudiants admis à redoubler.

Sur l'affectation des candidats, un problème persiste dans la procédure actuelle puisque aucun élément ne permet d'éclairer le choix des candidats lorsqu'ils sont sur trois ou quatre listes complémentaires.

M. le RECTEUR propose de voter successivement sur les deux amendements.

- 1^{er} amendement : Suppression de l'article 6-a, remplacé par la règle générale de redoublement appliquée aux autres étudiants de l'UFM.

**Cette proposition recueille 2 abstentions, 12 voix contre et 3 voix pour.
Elle est par conséquent rejetée.**

- 2nd amendement : Remplacement dans l'article 5 d' « **un seul choix** » par « **un choix** » et remplacement de la dernière phrase du 1^{er} paragraphe du même article par « *L'absence de confirmation à cette date sera considérée comme un abandon* ».

**Cet amendement est adopté
par 7 voix pour, 5 contre et 6 abstentions.**

**L'ensemble du texte, affecté de la rédaction du 2nd amendement,
est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés
moins une abstention.**

8 - Conventions (SAFCO, CRL)

Il s'agit dans le premier cas d'un avenant pour l'année 2006-2007 relatif à une convention-cadre entre l'IUFM et le SAFCO, qui détermine les moyens que le Rectorat met à la disposition de l'IUFM pour la formation continue du 2nd degré ainsi que pour l'organisation d'examens et concours.

Sur le volet formation continue, le nombre d'équivalents temps plein d'enseignants prêtés à l'IUFM est de 28, donnant lieu à une prise en charge par l'IUFM de 10 750 heures de formation continue. Les moyens financiers couvrent les frais pédagogiques, d'ingénierie de formation ainsi que les frais de logistique administrative afférents à l'organisation des stages. Les stagiaires en situation ou les personnels à statut particulier (annexe 4) sont cette année intégrés dans ce dispositif.

Convention IUFM/Centre Régional du Livre : Le CRL a mis en place un plan régional de conservation partagée des fonds documentaires jeunesse, sur la base d'une mutualisation des moyens. A travers cette convention, l'IUFM, qui abrite près de 10 000 ouvrages du CRL, intègre ce réseau en tant qu'établissement associé.

Les engagements codifiés sont liés à des prestations de service (désherbage des rayons, tri de documents, conservation mutualisée) et non à des engagements financiers.

Une troisième convention, qui n'a été jointe dans l'envoi du dossier relatif à cette séance du Conseil d'Administration car retournée tardivement à l'IUFM par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, est à examiner. Il s'agit de la 3^{ème} évolution du réseau ASTER, créé en 2000. Cette convention, déjà approuvée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, détermine les modalités de fonctionnement du réseau pédagogique et de recherche ASTER. Dans chaque département, une entité fédératrice, tête de réseau, est désignée. L'IUFM, dans cette situation pour l'Ariège et pour le Lot, assume un rôle technique et financier. Cette convention est établie pour une période allant du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} mars 2009.

Sur la convention liant le SAFCO et l'IUFM, M. PELLEFIGUES souhaite confirmer le consensus dans la construction de l'avenant et souligner la qualité de la collaboration qui existe, tant au niveau administratif que pédagogique, entre le SAFCO et l'IUFM.

Les trois conventions, faisant l'objet de votes distincts, sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Questions diverses

9-1 Présentation du cahier des charges de la formation des maîtres

M. le RECTEUR précise qu'il s'agit ici d'un simple point d'information. La mise en œuvre de ce nouveau cahier des charges impliquera une réflexion interne à l'IUFM.

Ce texte, adopté par un arrêté du 19 décembre 2006, publié au BOEN, se situe clairement dans la perspective de l'intégration à une université. Certaines dispositions entreront en vigueur de manière progressive.

M. le RECTEUR rappelle trois grands principes :

- Donner une formation plus concrète

* Notion d'alternance, au cœur désormais de la formation.

• Découverte de l'environnement économique et social, par un stage en entreprise.

* Nécessité pour les formateurs de ne pas rompre les liens avec le terrain, d'où un service en temps partagé pour les formateurs.

- Continuité de la formation

* Coursus pré-professionnalisant, permettant à ceux qui veulent passer le concours de découvrir ce qu'est le métier de professeur.

* Mise en avant des aspects transversaux pour le 1^{er} degré et bivalents pour le 2nd degré.

* Stages d'observation en milieu scolaire

* Une formation qui s'étale sur trois années après la réussite au concours, dans un objectif d'une acquisition progressive de l'autonomie nécessaire.

- Une meilleure évaluation de la formation

* Au plan national, une commission d'évaluation des plans de formation des IUFM

* Une évaluation des enseignants non seulement sur les bases disciplinaires mais également sur la base de 10 compétences correspondant à la professionnalité du métier d'enseignant, introduites par le Haut Conseil de l'Education.

M. BRU précise que le texte dit bien qu'enseigner s'apprend. De plus, les compétences sont entendues à la fois comme connaissances, capacités et attitudes, ce qui va bien au-delà des connaissances déclaratives. Ce texte est désormais à travailler, à interpréter, dans le cadre du respect de son esprit et de sa lettre. Pour information, la réflexion est déjà fortement engagée dans les unités pédagogiques. Une réunion générale est également prévue le 9 février 2006 à ce sujet.

M. BELINGUIER, du point de vue de la méthode, estime que le cahier des charges a été adopté malgré l'avis défavorable du CSE. Sur le fond, les interventions syndicales ont permis d'apporter un certain nombre d'améliorations, comme le rétablissement de l'année de préparation aux concours, la prise en compte du rôle des enseignants formateurs dans l'évaluation des compétences des stagiaires ou la suppression du rôle d'évaluation des directeurs d'écoles. En revanche, en terme de diplôme, l'obtention d'un niveau master n'est toujours pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, sur le thème de l'alternance, ce qui est proposé paraît déséquilibré. Une logique de compagnonnage, introduite avec le stage filé, donne une vision utilitariste de la formation. Le risque n'est-il pas in fine pour le corps enseignant de passer d'un rôle de créateur à un rôle de technicien appliquant des processus élaborés ailleurs ?

9-2 Concession de logement

M. AUGI STROU présente le document distribué aux participants. M. BRU y sollicite l'octroi d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

**Cette concession de logement est votée
à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

M. AUGI STROU signale que le Conseil d'Administration doit désigner deux usagers de l'IUFM pour siéger au Conseil d'Administration du SIUAPS. Traditionnellement, l'UPST et l'UPPOL désignent chacune une personne. Une étudiante en CAPEPS, Mlle RUFFIE a été désignée par l'UPST. L'UPPOL n'ayant pu dégager un nom, il est demandé à l'un des représentants des usagers au Conseil d'Administration d'accepter de siéger au Conseil du SIUAPS. Mlle JUMEAU accepte la proposition de M. AUGI STROU.

M. BRU souhaite ajouter une question diverse, liée aux réflexions menées par ce Conseil au sujet de la mise en œuvre de l'amendement voté sur la modification de l'article 5 relatif à la procédure d'affectation des PE1.

Responsable du bon fonctionnement de l'établissement, M. le DIRECTEUR demande au Conseil de lui donner mission de mettre en place une commission qui permettra de réaliser un certain nombre de simulations, afin d'aboutir à un choix de procédure efficace.

Une étude doit être menée dans le but de vérifier l'applicabilité de cet amendement. La procédure retenue devra être en effet transparente et applicable.

M. DEBAECKER précise également que cette modification est susceptible d'engendrer des difficultés au plan informatique.

Mandat est par conséquent donné à M. le DIRECTEUR par le Conseil d'Administration pour mener à bien cette étude.

M. AUGISTROU rajoute que la commission des opérations électorales s'est réunie la semaine dernière afin d'organiser le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UFM dans le collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, un poste étant vacant. Un calendrier des opérations est dès lors soumis à l'approbation des administrateurs.

M. DEBAECKER souligne que le collègue qui a quitté cette instance était également membre d'un certain nombre d'autres commissions. Il semble préférable à M. AUGISTROU d'attendre qu'un successeur soit nommé, afin d'élargir la participation aux deux représentants des personnels IATOS à ces diverses commissions.

Le Conseil d'Administration approuve le document présenté concernant l'élection en vue du renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'UFM.

Mme CARNUS souhaite savoir où en est la procédure de sortie d'inventaire de matériels informatiques réformés mis à disposition du personnel, thème abordé lors de la séance du Conseil d'Administration du 30 juin.

M. BRU demande à comprendre. En principe, concernant les biens publics, le matériel réformé passe par le service des Domaines.

Mme FOULON précise que ce matériel étant obsolète, il avait été envisagé par le biais du service des Domaines de pouvoir en faire bénéficier prioritairement le personnel de l'établissement. Mme l'Agent Comptable précise qu'une procédure transparente au sein de l'établissement doit être établie, pour donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de pouvoir présenter une offre mais que pour l'instant, elle ne dispose pas de liste de matériels à sortir de l'inventaire.

Afin de lever toute ambiguïté sur cette procédure, M. VALADE indique que la vente aura lieu aux enchères publiques sur le serveur des Domaines.

Mme FOULON précise que la vente par lot est possible. Les prix arrêtés lors de la séance du 30 juin permettent au service des Domaines de définir la mise à prix des biens lors de la publicité.

M. DEBAECKER estime l'opération à une centaine de machines, stockées sur le site St Agne. La procédure prévoyait à l'origine une validation des biens par les services techniques avant toute mise en vente. Or, du matériel semble avoir été vendu par le biais des Domaines sans consultation du CRI.

M. POUGET a omis précédemment de transmettre une information portant sur une étude de faisabilité sur l'ouverture en 1^{ère} année de la filière « équipements techniques et énergies » dès l'année prochaine.

M. BELINGUIER précise que des stagiaires 1^{er} degré sont en stage filé ce jour et qu'au moins un des représentants des usagers n'a pu être présent à cette séance du Conseil, faute de remplaçants.

M. le RECTEUR clôt la séance à 13h45.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Directeur de l'UFM

Christian MERLIN

Marc BRU